



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 167

Nombre de votants : 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSELIN Albert, GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LÉGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUDEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard,

PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACCI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20h31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Patrick LERENDU.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Septembre 2017

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2017- 227

OBJET : Election d'un membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président :

« C'est pour moi d'abord l'occasion d'adresser deux félicitations et un remerciement. Les deux félicitations seront, la première, pour Jean-Michel HOULLEGATTE, qui a été élu au sénat fin septembre et qui reste membre de notre assemblée, mais qui, en raison de la loi sur le non cumul des mandats, ne peut plus siéger dans l'exécutif. Jean-Michel est en retard, mais il viendra donc je le félicite à nouveau en notre nom. Félicitations également adressées à Jacques COQUELIN qui, à la faveur des modifications qui ont également touché Philippe Bas au Conseil départemental, est devenu Vice-

président du Conseil départemental en charge des finances et je voulais lui adresser aussi en notre nom, nos félicitations, vous pouvez l'applaudir. Je crois que le Cotentin est ainsi bien représenté à la fois au plan national et au plan départemental, sachant qu'il l'est déjà au plan régional et au plan intercommunal, enfin en tout cas je l'espère.

Le remerciement, il sera pour Guy LECHEVALIER qui m'a fait savoir que pour des raisons personnelles, il souhaitait se retirer de la présidence de la Commission de Territoire du Val de Saire et je voulais le remercier pour le travail accompli et pour sa participation au Bureau.

Nous tirerons les conséquences de l'élection de Jean-Michel HOULLEGATTE au Sénat et des réorganisations nécessaires lors d'un conseil communautaire non pas exceptionnel mais supplémentaire qui aura lieu dans le courant du mois de janvier mais dans l'immédiat, je voulais d'abord que nous procédions à l'élection du successeur de Guy LECHEVALIER au Bureau. »

Le Président présente la délibération.

Yves ASSELINE :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, je remercie Jean-Louis VALENTIN de me donner la parole, mais en fait c'était juste pour vous dire deux mots. Je m'appelle Yves ASSELINE, je suis né à Réville, je suis allé à l'école primaire de garçons à Réville, et je suis à la retraite depuis presque 10 ans maintenant, et je suis maire pour mon premier mandat. J'ai exercé la fonction de Président de la Communauté de Communes du Val de Saire de 2014 à fin 2016. »

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221

17h48

Nombre de votants : 188

Pour : 154

Contre : 0

Abstentions : 6

Blancs : 28

	1 ^{er} TOUR	2 ^{ème} TOUR	3 ^{ème} TOUR
Nombre de votes	188		
Votes à déduire	34		
Suffrages exprimés	154		
Majorité absolue	78		
A OBTENU			
- ASSELINE Yves	93 voix		
- ADE André	38 voix		
- AMIOT André	10 voix		
- AMIOT Sylvie	8 voix		
- LECHEVALIER Guy	3 voix		
- HOULLEGATTE Valérie	1 voix		
- LEMARECHAL Michel	1 voix		

Monsieur ASSELINE Yves ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est élu membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et est immédiatement installé.

Délibération n° 2017- 228

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n° 3

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

17h52

Nombre de votants : 192

Pour : 170

Contre : 1

Abstentions : 21

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 229

OBJET : Modification du règlement intérieur de l'assemblée de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Cyril BOURDON présente la délibération.

Le Président :

« Juste un mot, je crois qu'il y avait des amendements qui émanaient de Monsieur SCHMITT sur le nombre minimal de réunions, donc la Commission Administration Générale a statué, je me range à l'avis de la commission. Sur le point suivant, il y avait une crainte que le Président puisse ne pas mettre aux voix les amendements dont il aurait été saisi. Les auteurs de l'amendement pensaient qu'il ne fallait pas laisser le Président juge de la faculté ou non de soumettre l'amendement au vote, donc nous avons rédigé les choses de telle manière que le Président a compétence liée pour soumettre les amendements au vote. Mais qu'il peut en revanche avoir la latitude de demander avant de les mettre au vote, qu'ils soient examinés de manière approfondie par la Commission, ce qui me paraît, non pas un compromis, mais une synthèse des travaux tout à fait acceptable. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 17h55
Nombre de votants : 195
Pour : 186 Contre : 1 Abstentions : 8
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 230

OBJET : Modification n° 3 de la composition des commissions thématiques

Cyril BOURDON présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.
Nombre de membres : 221 17h57
Nombre de votants : 197
Pour : 173 Contre : 3 Abstentions : 21
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 231

OBJET : Commission Consultative des Services Publics Locaux – Modification de la composition et approbation du règlement intérieur

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.
Nombre de membres : 221 18h00
Nombre de votants : 198
Pour : 156 Contre : 11 Abstentions : 31
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 232

OBJET : Collèges et Lycées - Modification des représentants de la Communauté d'Agglomération aux Conseils d'Administration

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.
Nombre de membres : 221 18h01
Nombre de votants : 201
Pour : 170 Contre : 7 Abstentions : 24
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 233

OBJET : Commission Locale d'Information (C.L.I.) près du centre de stockage de l'ANDRA - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 18h03

Nombre de votants : 202

Pour : 180 Contre : 6 Abstentions : 16

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 234

OBJET : Commission Locale d'Information (C.L.I.) près de l'établissement AREVA NC de la Hague - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 18h05

Nombre de votants : 202

Pour : 176 Contre : 7 Abstentions : 19

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 235

OBJET : Commission Locale d'Information (C.L.I.) de Flamanville - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 18h06

Nombre de votants : 202

Pour : 177 Contre : 8 Abstentions : 17

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 236

OBJET : Participation au Conseil d'Administration de Cotentin Réseau Rural

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 18h08

Nombre de votants : 202

Pour : 176 Contre : 8 Abstentions : 18

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 237

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'association Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)

Benoît ARRIVE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h10
Nombre de votants : 203
Pour : 187 Contre : 5 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 238

OBJET : Appel à projets relatif à l'Economie Sociale et Solidaire - Lauréats retenus et versement des prix

Benoît ARRIVE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h14
Nombre de votants : 204
Pour : 177 Contre : 6 Abstentions : 21
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 239

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin à l'association régionale de surveillance de la qualité de l'air (ATMO NORMANDIE) - Désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Edouard MABIRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.
Nombre de membres : 221 18h17
Nombre de votants : 206
Pour : 151 Contre : 23 Abstentions : 32
La délibération est adoptée.

Délibération retirée

OBJET : EAU - Syndicat Départemental de l'EAU de la Manche (S.D.E.A.U. 50) - Désignation des délégués

Le projet de délibération est reporté à un prochain Conseil Communautaire.

Délibération n° 2017- 240

OBJET : Modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du Conseil d'administration de la SPL de développement touristique du Cotentin

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.
Nombre de membres : 221 18h19
Nombre de votants : 206
Pour : 151 Contre : 28 Abstentions : 27
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 241

OBJET : Modification de la représentation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein du Comité Départemental du Tourisme – Agence de développement de l'attractivité de la Manche (Latitude Manche)

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 18h20

Nombre de votants : 206

Pour : 141 Contre : 35 Abstentions : 30

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 242

OBJET : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme de la Côte des Isles

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 18h23

Nombre de votants : 206

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 24

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 243

OBJET : Transfert de compétence tourisme – Subvention aux offices du tourisme associatifs dans l'attente de la création de l'office du tourisme intercommunal

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 18h25

Nombre de votants : 206

Pour : 196 Contre : 1 Abstentions : 9

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 244

OBJET : Approbation du principe du recours à une convention de délégation de service public entre la Communauté d'agglomération et la Société Publique Locale Développement Touristique du Cotentin pour la gestion et mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 18h29

Nombre de votants : 207

Pour : 199 Contre : 0 Abstentions : 8

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 245

OBJET : Approbation de la convention de délégation de service public de gestion et mise en œuvre des missions de l'office de tourisme communautaire entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la société publique locale Développement Touristique du Cotentin – Autorisation de signature

Geneviève GOSSELIN-FLEURY présente la délibération.

Le Président :

« Juste un mot, c'est une délibération importante. Je crois que sur le contenu de ce que nous voulons demander à la SPL, il y a encore du travail et il y a un certain nombre d'axes à affiner donc il faut considérer que c'est un socle et une base minimale qui nous permet d'avancer. Mais il est clair qu'on ne pourra pas se contenter de ce seul document et que la définition d'une stratégie touristique, que la SPL devra mettre en œuvre, devra être peaufinée dans les semaines qui viennent, notamment en relation avec le projet de territoire tel qu'il va ressortir des travaux des commissions thématiques et territoriales, du conseil de développement et du processus des trois prochains mois. Donc ça n'épuise pas le sujet, c'est une base. »

Jean-Marie MOUCHEL :

« J'ai juste une suggestion, lorsque les commissions ont travaillé sur les différentes délibérations, ça serait bon qu'on puisse donner à l'ensemble de l'assemblée l'avis émis par la Commission. »

Le Président :

« Oui c'est une bonne remarque effectivement, il faudrait que l'on mette « Vu l'avis de la Commission » sur la délibération et on va le faire pour les prochaines séances. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 18h36

Nombre de votants : 207

Pour : 181 Contre : 0 Abstentions : 26

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 246

OBJET : Compétence facultative « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale »

Jacques COQUELIN présente la délibération.

Le Président :

« Je trouve premièrement que c'est bien qu'il y ait un seul CLIC du Cotentin et non pas plusieurs CLIC Nord, Est, Sud. Deuxièmement, nous n'avons pris aucun engagement à ce stade sur la participation financière de la collectivité, il faudra trouver une bonne mesure entre ce qui se faisait sur certains territoires et l'effort qu'on peut demander sur l'ensemble du territoire. Donc nous reviendrons vers vous sur proposition de Jacques COQUELIN avec des orientations sur ce point. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 18h40

Nombre de votants : 207

Pour : 191 Contre : 0 Abstentions : 16

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 247

OBJET : Compétences du SPANC et dispositif d'aides de l'agence de l'eau

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221
Nombre de votants : 207
Pour : 194 Contre : 3 Abstentions : 10
La délibération est adoptée.

18h44

Délibération n° 2017- 248

OBJET : Prescription de trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires : PLUi Nord Cotentin, PLUi Est Cotentin et PLUi Sud Cotentin

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Guy LECHEVALIER :

« Oui, c'est juste une demande de précisions dans la mesure où la question a été posée par le Pôle de Proximité du Val de Saire et nous n'avons pas eu la réponse, peut-être on va l'avoir ce soir. Il est indiqué dans le comité de suivi qu'il y a deux élus de chaque commune dont l'un membre du Conseil Communautaire, cela veut-il dire que c'est nécessairement un Conseiller Communautaire titulaire ou est-ce que cela peut être un suppléant ? »

Yveline DRUEZ :

« Ecoutez, a priori, c'est un titulaire. »

Guy LECHEVALIER :

« Je ne sais pas, il n'y a pas de qualificatif, donc à partir du moment où ça n'est pas qualifié, on peut se poser des tas de questions. On a posé la question il y a une dizaine de jours parce que la question avait été remontée par un maire de mon territoire et on n'a pas eu la réponse donc l'occasion est peut être belle de l'avoir ce soir. »

Le Président :

« Il faut que l'on confirme la réponse, donc la question est posée. Sous bénéfice de confirmation, je pense que si on spécifie que c'est un Conseiller Communautaire, c'est bien qu'il s'agit d'un titulaire et pas d'un suppléant. Mais je vais quand même demander que l'administration nous fasse une réponse juridique plus précise. »

Yveline DRUEZ :

« Oui, il n'y a rien qui juridiquement circonscrit cette question, malgré tout, ce qui est intéressant si vous voulez, c'est qu'il faut suivre les débats et il faut suivre l'évolution des débats. Aussi, c'est tout de même mieux quand c'est le titulaire qui suit les débats qui peut voter. »

Guy LECHEVALIER :

« Je n'ai pas d'opinion tranchée là-dessus, ce que je demande simplement, c'est que ce soit clairement précisé afin qu'on soit tous sur un pied d'égalité et qu'on décide une fois pour toutes. »

Le Président :

« Je vais répondre sous le contrôle d'Yveline DRUEZ, il n'y a pas d'obligation juridique à ce qu'il s'agisse d'un délégué titulaire, mais il y a une volonté politique que sur les deux, on ait un qui soit délégué titulaire de manière à pouvoir faire un lien sur un sujet de compétence agglomération entre l'Agglomération et les Communes. »

Guy LECHEVALIER :

« Donc c'est un conseiller titulaire ? »

Le Président :

« Oui. »

Guy LECHEVALIER :

« Voilà, au moins comme ça tout le monde a eu la réponse et je vous en remercie. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h55
Nombre de votants : 208
Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 249

OBJET : 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Saint-Joseph : modalités de mise à disposition du public

Yveline DRUEZ présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 18h58
Nombre de votants : 208
Pour : 202 Contre : 1 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 250

OBJET : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public avec les acteurs locaux (SDAASP)

Patrice PILLET présente la délibération.
Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h01
Nombre de votants : 208
Pour : 199 Contre : 0 Abstentions : 9
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 251

OBJET : Adoption du Pacte fiscal et financier

Christian Prime présente la délibération.

Le Président :

« Je voulais d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce pacte qui je crois, est une première étape importante dans la mise en place de notre Communauté d'Agglomération. Vous dire que nous espérons pouvoir faire monter en puissance dans les années qui viennent la dotation de solidarité communautaire, 2017 est une première étape, une première brique, si nous pouvons aller plus loin dès 2018, nous le ferons, ça dépendra de nos marges de manœuvres financières et de l'épargne nette que nous dégagerons. Mais je ne peux pas aujourd'hui prendre d'engagement, si ce n'est pour dire que nous avons la volonté d'aller au-delà. Deuxième élément que je voulais vous dire, c'est qu'il ne faut pas que nous ayons une confusion dans nos esprits et du coup dans nos actes ou dans nos prises de parole, les AC ne sont pas un élément de la redistribution, les AC sont un élément de la compensation, les éléments de la redistribution et de la solidarité, c'est la DSC et les fonds de concours. On a moins parlé des fonds de concours jusqu'à présent mais nous les mettrons en œuvre notamment pour aider au projet des communes en matière d'investissement. Troisième chose que je voulais dire sans être trop long, c'est que nous avons essayé, quand je dis nous c'est collectif, de faire en sorte que cette DSC soit équitable, et en tout cas que chacun y retrouve ses

préoccupations liées à la DSC historique. J'ai dit et je redis, à quel point il me semble important que chacun trouve son espace dans le Cotentin et que chacun s'y sente à l'aise. DSC avec la part fixe pour tenir compte de l'importance des petites communes rurales dans notre collectivité et DSC part variable pour tenir compte des charges de centralité qui sont une réalité et je le redis ici, un certain nombre de communes assument des charges de centralité, il est normal qu'elles bénéficient aussi de la redistribution. Je voulais remercier en particulier Christian PRIME en tant que Vice-président aux finances et la Commission des finances du travail qui a été fait. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h14
Nombre de votants : 208
Pour : 205 Contre : 1 Abstentions : 2
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 252
OBJET : Dotation de solidarité communautaire 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h15
Nombre de votants : 208
Pour : 201 Contre : 2 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 253
OBJET : Garantie d'emprunt à la SHEMA pour le projet d'implantation de Open hydro à Cherbourg

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h18
Nombre de votants : 208
Pour : 177 Contre : 1 Abstentions : 30
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 254
OBJET : Garantie d'emprunt à la SHEMA pour le projet d'implantation d'LM wind power à Cherbourg

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h20
Nombre de votants : 208
Pour : 176 Contre : 0 Abstentions : 32
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 255
OBJET : Finances communautaires - Provisions - Nomenclatures M14 et M49 - Choix du régime à compter du 1^{er} janvier 2018

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h23
Nombre de votants : 208
Pour : 201 Contre : 1 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 256
OBJET : Politique d'amortissement des biens

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h25
Nombre de votants : 208
Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 257
OBJET : Autorisation de versement de subventions avant le vote du budget 2018

Christian PRIME présente la délibération.

Hélène LESEIGNEUR :

« Vous mentionnez l'association départementale des pupilles de l'enseignement supérieur de la Manche mais ça, ce n'est pas en Côte des Isles. »

Le Président :

« Bien, on va vérifier peut être une petite coquille. »

Hélène LESEIGNEUR :

« Excusez-moi ce n'est pas tout à fait clair, c'est la convention d'objectifs avec l'APEP. »

Le Président :

« Donc on a apporté une réponse, mais alors si vous pouviez en faire profiter l'assistance parce que j'étais plongé dans la perplexité, Madame LESEIGNEUR, si vous pouviez nous expliquer du coup de quoi il retourne. »

Hélène LESEIGNEUR :

« La jeunesse sur la Côte des Isles, on a une convention d'objectifs avec l'APEP donc ça rentre là-dedans. »

Le Président :

« J'avais juste une question, il s'agit là des subventions classiques ou des subventions supplémentaires que nous avons voté là ? Ce sont des subventions classiques qui étaient déjà portées par les anciens EPCI. »

Patrick FAUCHON :

« C'était une question de même nature, c'était de savoir si comme on vote une subvention 2018, savoir quelle était la référence à la subvention de l'année précédente puisque, pour essayer de savoir si en fin de compte c'était une reconduction de la subvention qui était de l'année dernière ou si on a eu des évolutions significatives. 500 000 euros, ce n'est pas une subvention anodine par rapport à la MEF, c'est un sujet qui intéresse beaucoup par exemple. Savoir si ça correspondait à la même chose ou s'il fallait pallier des éléments nouveaux, juste savoir comment ça se positionnait d'une année sur l'autre,

quand on est à des échelles quand même de subventions de ce niveau-là, on n'est pas tous en Commission des finances pour pouvoir la voter et c'est quand même intéressant de savoir à quoi ça correspond. »

Le Président :

« Monsieur Fauchon, je vous remercie de votre question qui précise d'ailleurs la mienne, en réalité, c'était un peu le même type de réflexion. La réponse, je vais l'apporter sous le contrôle de Christian PRIME, c'est qu'il s'agit d'une simple reconduction et non pas de subventions nouvelles, autrement dit c'est une avance sur une subvention de reconduction, ce n'est pas un solde supplémentaire à la charge de la Communauté d'Agglomération. Je veux dire que s'il s'était agi de vous faire voter plus de 500 000 euros de subventions nouvelles, nous ne l'aurions pas fait au détour d'une simple avance de trésorerie, mais c'est mieux en le précisant. »

Patrick FAUCHON :

« Je suis tout à fait d'accord, mais si vous voulez, c'est un peu toutes les évolutions de subventions, même s'il ne s'agit pas de nouvelles, mais quand on parle par exemple, ça aurait pu être plus de 400 000 à 500 000 seulement maintenant, mais c'est uniquement plus 20%, plus 25%, mais ça a le mérite de l'éclairage. Si c'est exactement la même somme, ça ne me pose pas de question. »

Un conseiller communautaire :

« Je vois qu'on attribue une subvention « Fonctionnement du CLIC Ouest et CLIC Nord-Ouest » pour l'année 2018 alors qu'on vient de voter pour avoir un CLIC unique sur tout le territoire de la CAC. »

Jacques COQUELIN :

« Bien évidemment, on va vers un CLIC unique, mais nous n'avons pas encore un CLIC unique, il y a encore deux CLIC qui fonctionnent et pour qu'ils fonctionnent dès le 1^{er} janvier, il faut qu'on leur verse la subvention, on va créer un CLIC oui, mais il faut créer les statuts, écrire les statuts, etc... Donc nous n'y sommes pas encore et pour créer ce CLIC unique, il nous fallait la compétence donc maintenant, grâce à votre vote, nous avons la compétence, on va pouvoir créer ce CLIC unique et ce CLIC unique sera évidemment la fusion des deux CLIC actuels, on verra comment on procédera, mais pour le moment, les deux CLIC continuent à fonctionner. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h33
Nombre de votants : 208
Pour : 186 Contre : 1 Abstentions : 21
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 258

OBJET : Dépenses à imputer au compte « 6232 - Fêtes et Cérémonies »

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h35
Nombre de votants : 208
Pour : 194 Contre : 1 Abstentions : 13
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 259

OBJET : Décision modificative N°1 – Budget Principal, budgets annexes 03 - promotion du tourisme, 04 - Action commerciale tourisme, 05 – Assainissement non collectif TTC – 07 Port Diélette, 08 – Développement économique Locations, 09 – Eau, 10 – Assainissement collectif HT, 11 – développement économique vente, 12 – Développement économique locations, 13 - Abattoir, 14 – Transports, 15 – OM M14, 16 – OM M4

Christian PRIME présente la délibération.

Thierry LEMONNIER :

« Bonsoir, je voudrais juste savoir pourquoi ces délibérations qui concernent toutes les finances n'ont pas été vues du tout en Commission finances puisqu'en Commission finances, nous avons juste parlé de la DSC ? »

Christian PRIME :

« Effectivement, le travail qui a été effectué par les services budget de la CAC ne permettait pas, au moment où nous nous sommes réunis en Commission de finances, d'arrêter définitivement les besoins qui étaient nécessaires pour ajuster, avant la fin de l'exercice, les financements notamment des différents budgets annexes. »

Thierry LEMONNIER :

« Oui, mais ce qui est dommage c'est qu'une Commission finances est là normalement pour ça, pour discuter, pour étudier toutes les délibérations et malheureusement on ne les voit pas, on les découvre la semaine d'avant et quand on voit ces chiffres, c'est quand même bien de pouvoir voir à quoi ça correspond. »

Christian PRIME :

« Nous en avons parlé largement avec les services administratifs du budget pour l'exercice 2018. Le service sera doté des moyens humains qui permettront de travailler moins dans l'urgence et la rapidité et ce sera pris en compte pour 2018. »

Le Président :

« Christian, si je peux ajouter un commentaire. D'abord, je comprends très bien votre remarque, je la trouve fondée personnellement, pour autant, je ne voudrais pas qu'on fasse d'un cas une généralité. Vous ne pouvez pas dire « on découvre toutes les délibérations », il y a une délibération, c'est regrettable mais il ne faudrait pas systématiquement généraliser dans un sens négatif. Il y a du négatif, on peut le dire, il y a du positif, il faut aussi le dire, donc il y a eu un effort considérable de fait pour monter tout cela en un an. Je reconnais que votre remarque, encore une fois, est fondée et cette délibération aurait dû effectivement passer en Commission des finances et je m'en excuse au nom du Bureau. Pour autant, encore une fois, essayons entre nous de faire preuve, notamment vis à vis des élus du Bureau, de temps en temps, d'un peu de bienveillance, ça ne nuit pas à la qualité du débat ni à son caractère constructif. Pour autant, vous avez parfaitement raison et je veillerai que dans les semaines à venir, on fasse passer en Commission des finances l'ensemble des délibérations qui entrent dans le domaine financier, mais il me semble que ça avait été probablement évoqué dans une commission antérieure, peut-être pas avec le degré de détail nécessaire et c'est passé dans toutes les Commissions de Territoire. Juste un mot de complément également pour vous dire que les 20 millions d'épargne nette peuvent vous apparaître étrange par rapport au 11 millions qu'on vous a annoncé. On ne fait pas valser les millions, si vous me permettez l'expression, et il s'agit d'une différence de comptabilité, c'est-à-dire que dans les 20 millions, il y a l'ensemble des recettes des budgets annexes. Donc, c'est pour ça qu'on aboutit à cette somme qui peut effectivement vous paraître différente. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

19h47

Nombre de votants : 208

Pour : 172 Contre : 1

Abstentions : 35

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 260

OBJET : Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h49
Nombre de votants : 208
Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 261

OBJET : Dissolution du Syndicat Mixte Cotentin Traitement : Répartition des comptes de classe 1 à 4 du compte de gestion 2016

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h54
Nombre de votants : 208
Pour : 204 Contre : 1 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Suspension de séance

Le Président :

« Je voulais vous dire que nous accueillons ce soir comme observateur de nos travaux, le stagiaire de la Préfecture de la Manche, qui a passé la journée avec moi et qui passe trois jours dans le Cotentin dans le cadre de son stage, qu'il effectue à la préfecture. Il passe trois jours à la Communauté d'Agglomération pour se rendre compte de son fonctionnement. Je le salue en votre nom. »

Délibération n° 2017- 262

OBJET : Transfert de zones d'activités du budget annexe 12 : "développement économique locations" vers le budget annexe 11 : "développement économique ventes" - complément à la délibération du 21 septembre 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Présidente ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h24
Nombre de votants : 208
Pour : 181 Contre : 0 Abstentions : 27
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 263

OBJET : Budget 16 Déchets ménagers et assimilés - REOM - Assujettissement à la TVA

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Je voulais juste ajouter que cette délibération est neutre pour les usagers, que les choses soient claires. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h27
Nombre de votants : 208
Pour : 199 Contre : 1 Abstentions : 8
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 264

OBJET : Intégration du budget 15 « déchets ménagers et assimilés » dans le budget principal

Christian PRIME présente la délibération.
Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h29
Nombre de votants : 208
Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 265

OBJET : Versement de subventions aux budgets annexes

Christian PRIME présente la délibération.
Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h32
Nombre de votants : 208
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 19
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 266

OBJET : Cycle de l'Eau - Budget Annexe de l'Assainissement - Assujettissement à la TVA – Budget Annexe Assainissement non collectif – Non assujettissement à la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2017

Christian PRIME présente la délibération.
Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h36
Nombre de votants : 208
Pour : 195 Contre : 0 Abstentions : 13
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 267

OBJET : Tarifs 2018 des services d'Eau et d'Assainissement

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Merci donc pour l'année 2018, vous l'avez bien compris, dans l'attente d'une future harmonisation des tarifs sur laquelle nous avons commencé à travailler avec RCF, nous n'avons encore pas pu vous présenter des choses stabilisées, le parti pris est de maintenir les tarifs existants. »

Bernard POTTIER :

« Vous venez de répondre à ma question parce que justement, la solidarité financière, ça a été rappelé à juste titre tout à l'heure, c'était une des bases fondatrices de la Communauté d'Agglomération. Voilà, je me demandais quand on commençait à lisser le prix de l'eau puisque ça me paraît aussi quelque chose qui va dans le sens de la solidarité financière, mais vous venez partiellement d'y répondre. »

Le Président :

« Non, mais vous avez raison, je crois que c'est effectivement un des gros chantiers qui est devant nous sur le plan financier, ça ne concerne pas que l'eau d'ailleurs, même si l'eau est assez emblématique à bien des égards. L'harmonisation des tarifs globaux sur le territoire est un sujet difficile mais c'est un sujet sur lequel il faut que nous avançons parce que c'est aussi attendu par les habitants. Donc, sachez que nous avons commencé à lancer cette réflexion au niveau du Bureau avec l'aide de RCF parce que c'est encore une fois un travail qu'on ne peut pas mener aujourd'hui seul, mais il faudra qu'au plus tôt on vienne devant vous avec des esquisses d'amélioration. »

Un conseiller communautaire :

« Je préciserais que la Commission du cycle domestique de l'eau a donné un avis favorable pour ce maintien des tarifs. »

Le Président :

« C'est une précision effectivement utile. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h39
Nombre de votants : 208
Pour : 196 Contre : 1 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 268

OBJET : Régularisation d'opérations sur exercices antérieurs à la demande du comptable public

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h41
Nombre de votants : 208
Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 269

OBJET : Maintien des tarifs et redevances pour l'année 2018

Christian PRIME présente la délibération.
Nombre de membres : 221 20h42
Nombre de votants : 208
Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 270

OBJET : Transfert de l'extension de la zone des Costils (ex CCP) du budget 11 - Développement économique Vente au budget 01 - principal

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h44
Nombre de votants : 208
Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 271

OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le Président :

« J'en profite pour saluer l'inauguration des aménagements du port de Dielette que nous avons eue cet après-midi en présence de Madame MAHIEU et de Monsieur FAUCHON notamment, de Monsieur LEPETIT et des élus des Pieux et d'ailleurs, en présence du Préfet à 14 heures. »

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Je voulais ajouter un mot sur cette délibération pour dire que cette délibération ajuste un calendrier, elle ne remet pas en cause les opérations concernées. Je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté. Si le calendrier est ajusté, c'est en raison de la réalisation physique des opérations, ce n'est pas en raison d'une volonté de la Communauté d'Agglomération de les différer, donc ça, je tenais à le dire. Je tenais également à dire que sur le sujet des autorisations de programme et des crédits de paiement du territoire des Pieux, j'ai été sollicité par Jacques LEPETIT et que j'ai commencé à apporter des réponses et je viendrai le dire aux élus des Pieux prochainement, je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas de réponse qui soit apportée. Les réponses, elles sont très simples, ces autorisations de programme et ces crédits de paiement avaient été financièrement apportés, en quelque sorte, par les fonds grand chantier de l'ancienne CCP et les opérations sont financièrement soutenables. Donc il n'y a pas de raisons de douter de notre volonté d'honorer les engagements qui ont été pris dans le cadre de la charte, c'est le premier point. Deuxième point, il y a un problème spécifique auquel il faut apporter une solution ad hoc, une solution particulière, ça concerne la voie de contournement des Pieux. Le problème est identifié, on sait qu'il y a à trouver une solution je dirais particulière sur ce sujet. Le troisième sujet, c'est que c'est par les attributions de compensation que vous allez retrouver les crédits de paiement liés aux aménagements en cours et que si, je dis bien si ces AC 2018 ne couvraient pas les besoins, la Communauté d'Agglomération s'engage, dans le cadre de la charte, à les compléter par les fonds de concours s'il y avait un delta, mais je ne pense pas que le delta soit supérieur aux 50% auquel donne droit le recours au fond de concours. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h52
Nombre de votants : 208
Pour : 171 Contre : 3 Abstentions : 34
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 272

OBJET : Indemnités de conseil du comptable public

Christian PRIME présente la délibération.

Jean-Marc JOLY :

« Pour mon information, Monsieur le Président, ça représente combien? »

Christian PRIME :

« Je ne vais pas pouvoir te répondre Jean-Marc pour la bonne et simple raison que ce sera calculé de façon précise sur le premier exercice 2017 de la CAC qui n'est pas terminé, après on appliquera le barème et on aura le montant précis quand on aura fait ce calcul. »

Jean-Marc JOLY :

« J'ai fait un petit calcul à la louche, ça sera supérieur à 20 000 euros. »

Le Président :

« Ce que je vous suggère Monsieur JOLY, si vous en êtes d'accord, je partage la question parce que ce qui avait été demandé en terme de transparence aux élus, je trouve assez normal que ce soit demandé aussi à d'autres, mais attendons d'avoir les vrais chiffres, enfin les vrais chiffres consolidés et à ce moment, on reviendra vers vous à l'occasion du vote des comptes administratifs pour vous indiquer quel est le montant exact de cette indemnité. »

Christian PRIME :

« Sachant que l'on peut également proposer, en fonction du barème, une indemnité de conseil à hauteur de 100% du barème voire de la moduler si le conseil communautaire le souhaite. »

Jean-Marie MOUCHEL :

« Ma question, c'était à quel taux, à quel barème on vote, c'est quand même important d'avoir peut être une idée un peu plus précise de la somme parce que ça peut influencer aussi notre décision par rapport au barème. »

Christian PRIME :

« J'ai une précision qui m'a été donné, on arriverait aux alentours de 11 000 euros semble-t-il avec un barème à 100%. »

Le Président :

« Mais est ce qu'on fixe le barème dans la délibération ? »

Christian PRIME :

« Dans la délibération accordant l'indemnité de conseil, il faut préciser qu'on l'accorde à 100% ou à 80%. »

Le Président :

« D'accord, et quelle est notre proposition ? »

Christian PRIME :

« Là, je dirais que le débat est ouvert, maintenant qu'on a connaissance du montant à 100% de 11 000 euros. »

Le Président :

« Ce que je suggère, compte tenu des missions de conseil qui sont données par la comptable public et qui sont absolument réelles sur le plan des consolidations financières, je vous suggère, on vient de vous donner les chiffres, de prendre les 100% d'indemnité. Ça correspond à la réalité des prestations qui nous sont fournies par la comptable public, même si on n'en voit pas nécessairement la traduction concrète, mais derrière tous ces chiffres, il y a des vérifications qui sont faites. Donc si on veut avoir des chiffres qui soient consolidés, je ne dis pas qu'il faut donner 100% naturellement parce que les gens font leur travail quel que soit les indemnités qu'ils ont, mais je trouve qu'ouvrir un front avec la comptabilité publique sur cette affaire paraît assez disproportionné. Maintenant si l'assemblée est d'un autre avis, qu'elle le dise. »

Marc GAUCHET :

« Est ce que cette proposition a été étudiée par la Commission finances ? »

Le Président :

« Par définition non je viens de la faire. Je veux bien renvoyer à la Commission finances ça ne me gêne absolument pas, je n'ai pas de parti pris sur la question et je m'en remettrai à la sagesse de l'assemblée. Mais simplement, est ce qu'on a la capacité de renvoyer cette délibération pour examen en Commission ? »

Christian PRIME :

« De toute façon, nous n'aurons les résultats définitifs de 2017 qu'à la clôture. »

Jean-Marie MOUCHEL :

« Il ne s'agit pas de mettre un front, et de se heurter au Trésor Public, il s'agit peut-être de trouver la juste rémunération, il me semble sur les contacts que j'ai pu avoir sur la Commission des finances ou autres hauts responsables, aux directeurs des services, il m'a semblé qu'ils étaient d'un très bon niveau de compétences, de connaissances et c'est de savoir quelle est la vraie valeur ajoutée apportée dans ce cadre-là, de façon à apporter une juste rémunération. »

Le Président :

« Alors il y a deux points. Premièrement, il faut prendre la délibération maintenant parce que ça concerne 2017. Pour ce qui concerne le taux, Monsieur PRIME, comment est-ce que vous pouvez évaluer la valeur ajoutée pour tenter de répondre à Monsieur MOUCHEL ? »

Christian PRIME :

« Je connais bien Madame FILLATRE et j'ai eu l'occasion de travailler avec elle et les services de la CAC également et on apprécie beaucoup la façon dont elle joue son rôle de conseil, ça c'est indéniable. Les difficultés que nous avons quelquefois à régler, des problèmes avec les administrations et leurs incidences au plan budgétaire, on travaille de concert avec elle, elle a toujours un examen et un œil attentif pour essayer de trouver avec nous les solutions adaptées. Maintenant, il s'agit effectivement d'une première année de vie de la Communauté d'Agglomération, la première année où Nathalie FILLATRE est en responsabilité de ce rôle de conseil. La proposition qu'on peut faire pour cette première année 2017 et donc pour l'année 2018 est de fixer un taux qui ne sera pas obligatoirement celui de 100%. Pour trouver la juste rémunération, moi je serais tenté de dire qu'on ne peut pas descendre en dessous de 50% quand même. J'ai eu à connaître ce genre de décisions à prendre au sein de conseillers municipaux ou avant de pouvoir venir voir les choses et de mieux connaître effectivement la personnalité de la personne, et la plus-value qu'elle peut apporter en terme de conseils auprès de la collectivité, ils étaient partis sur 80%. »

Patrick FAUCHON :

« Juste une précision parce qu'on connaît bien des mécanismes d'indemnité comme ça qui existent et où est ce qu'on verse des sommes, mais où la réalité de ce que perçoit la personne dont on parle ne reçoit pas exactement cette indemnité. Je ne sais pas comment sont traitées les indemnités de régisseur, mais j'en ai entendu parler il n'y a pas très longtemps, et on avait dit que la somme réelle qui était touchée par le régisseur n'était pas celle qui était votée. Vous avez des précisions que vous pourriez nous apporter là-dessus ? »

Christian PRIME :

« Oui bien sûr, les indemnités qui sont versées aux régisseurs de recettes ou d'avance correspondent à des moyennes de recettes ou de dépenses effectuées, donc là aussi il y a un barème qui est appliqué et à partir du moment où la collectivité a décidé d'appliquer ce barème et puis d'accorder le bénéfice de l'indemnité au régisseur, il perçoit l'indemnité qui a été votée. »

Le Président :

« Moi je voudrais quand même d'abord dire que je ne pense pas qu'il faille enflammer le débat et qu'il faut avoir un regard serein. Il faut bien savoir que la comptable public, elle nous aide considérablement dans l'élaboration de l'ensemble des documents budgétaires et financiers que vous recevez et qu'elle a fait un boulot important notamment à la faveur de la création de la Communauté d'Agglomération. Donc je pense, y compris, et Monsieur ARRIVE me le signale, pour le paiement du salaire des agents,

dont je rappelle que c'était une gageure et que cela était réglé dans d'excellentes conditions donc je suggère à la faveur de l'ensemble de ces éléments de voter la délibération qui vous est proposée et d'accorder le taux, qui est le taux maximal de l'indemnité. Après libre à chacun d'avoir sa propre opinion. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h04
Nombre de votants : 208
Pour : 117 Contre : 40 Abstentions : 51
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 273
OBJET : Valorisation des déchets végétaux - Vente de compost

Edouard MABIRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h06
Nombre de votants : 208
Pour : 206 Contre : 0 Abstentions : 2
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 274
OBJET : Convention avec l'association Emmaüs du Cotentin - Opération de collecte et conditionnement des papiers, cartons, ferrailles, métaux, et déchets d'équipement électrique et électronique

Edouard MABIRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h09
Nombre de votants : 208
Pour : 196 Contre : 1 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 275
OBJET : Reconduction de la convention de partenariat pour accompagner la reprise des compétences de Cotentin Traitement par la Communauté de communes de la Baie du Cotentin

Edouard MABIRE présente la délibération.

Le Président :

« Je dois dire que la Baie du Cotentin s'est félicitée, par la voix de son Président, en conseil syndical du Syndicat Mixte du Cotentin, de la coopération qui existait avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, notamment sur ce sujet. Donc je pense que la voie est ouverte à la convention de partenariat plus large, là nous sommes obligés de le faire dans ce cadre-là, mais l'idée c'est d'avoir une convention de partenariat privilégié avec Baie du Cotentin, couvrant un large spectre de domaines. Ceci suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin, qui ne signifie pas, je le rappelle, l'arrêt des coopérations avec nos partenaires, qu'il s'agisse du département ou de la Baie. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h11
Nombre de votants : 208
Pour : 206 Contre : 0 Abstentions : 2
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 276

OBJET : Dissolution des Centres Intercommunaux d'Action Sociale et transfert des établissements d'hébergement des personnes âgées aux CCAS des communes d'implantation

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h16

Nombre de votants : 208

Pour : 193 Contre : 2 Abstentions : 13

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 277

OBJET : EAU – Retrait du Syndicat Départemental d'eau potable de la Manche 50

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président :

« Je voulais juste préciser que dans notre esprit, nous avons pris la compétence eau parce qu'il nous est apparu que c'était une compétence stratégique pour l'Agglomération, pas uniquement pour anticiper telle ou telle situation que le législateur aurait créé, donc c'est le premier point, là on en tire les conséquences. Mais ce que je souhaite souligner, c'est que nous continuerons à coopérer avec les structures départementales exactement comme nous l'avons montré pour le CDG50, je rappelle que pour le centre de gestion nous nous sommes retirés mais nous avons conventionné, aujourd'hui tout le monde se satisfait de la situation. Donc nous sommes en train d'établir les lignes de force d'une convention avec le SDEAU50, convention qui aura un contenu fort, Philippe LAMORT vient de le mentionner. Donc il y aura de ce point de vue, notamment sur une affaire importante qui est le plan global de gestion de la ressource en eau mais aussi sur la question des interconnexions, il y aura dans la convention de quoi, je pense, alimenter une coopération maintenue avec le SDEAU. »

Philippe LAMORT :

« Si je pouvais rajouter, c'est qu'en fin de compte, la solidarité au niveau du département, au niveau de la distribution et de la production d'eau, on la souhaite toujours, mais par contre, comme je le disais, ce n'est pas au niveau d'une adhésion, mais plutôt d'une convention de partenariat qui serait tout aussi bénéfique pour l'ensemble du territoire. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h22

Nombre de votants : 208

Pour : 195 Contre : 1 Abstentions : 12

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 278

OBJET : EAU - Dissolution du SIAEP de St Sauveur Le Vicomte et création d'une Entente entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la commune isolée de Etienville

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 21h24

Nombre de votants : 208

Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 6

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 279

OBJET : EAU - Dissolution du SIAEP de Montebourg et création d'une Entente entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la commune isolée de Ravenoville

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 21h25

Nombre de votants : 208

Pour : 198 Contre : 0 Abstentions : 10

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 280

OBJET : EAU - Adhésion au Syndicat Mixte de l'Isthme du Cotentin

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote à bulletin secret par voie électronique.

Nombre de membres : 221 21h26

Nombre de votants : 208

Pour : 197 Contre : 0 Abstentions : 11

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 281

OBJET : Approbation et mise à enquête publique du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Crasville, La Pernelle, Montfarville, Morsalines, Saint Vaast la Hougue

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h27

Nombre de votants : 208

Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 5

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 282

OBJET : Syndicat Mixte du Cotentin - Avis sur la dissolution

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 21h34

Nombre de votants : 208

Pour : 204 Contre : 2 Abstentions : 2

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 283

OBJET : Transfert de la convention de mise en œuvre du programme européen LEADER du Pays du Cotentin vers la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h36
Nombre de votants : 208
Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 284

OBJET : Syndicat Mixte du Cotentin - Avenant n°1 à la convention de mutualisation - Portage des études de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Christian PRIME présente la délibération.

Henri DESTRES :

«Je voudrais simplement faire une explication de vote pour rester cohérent. Je m'étais opposé à ces dépenses assez importantes au sujet des études donc je ne les voterai pas. Tout de suite, je me suis opposé à la dissolution du Syndicat Mixte parce que, comme je l'avais fait à ce moment là aussi, je regrette que la Communauté d'Agglomération du Cotentin maintenant vis à vis des 130 communes rurales qui la composent, n'ait pu se doter elle-même d'un abattoir sur son territoire. Voilà les explications de vote que je voulais donner. »

Le Président :

« Merci de cette clarté d'explication. La cohérence honore toujours ceux qui la portent donc je la comprends. Je veux simplement faire une précision sur l'abattoir pour dire que tout ce qui concerne l'abattoir a été décidé avant la création de la Communauté d'Agglomération. Alors c'est vrai qu'il y a peut-être eu sur le territoire du Cotentin un rendez-vous manqué sur cette histoire de l'abattoir, mais voilà, considérons qu'on joue le jeu avec Carentan qui fait partie du territoire du Cotentin non pas administrativement mais géographiquement. »

Henri DESTRES :

« C'est pour ça que j'ai bien dit que j'avais voté contre cet abattoir à Carentan au cours de cette séance du Syndicat Mixte. »

Le Président :

« Je m'en souviens. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h40
Nombre de votants : 208
Pour : 170 Contre : 10 Abstentions : 28
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 285

OBJET : Syndicat Mixte du Cotentin - Conventions aux charges de développement

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h43
Nombre de votants : 208
Pour : 193 Contre : 0 Abstentions : 15
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 286
OBJET : Modification du tableau des effectifs

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Jacques LEPETIT :

« Je voudrais juste remercier les équipes RH qui ont travaillé sur ce dossier, bien évidemment en collaboration avec les équipes RH de Cherbourg-en-Cotentin. Je vous rappelle que ça fait un peu plus d'un an qu'ils se sont déjà mis au travail ensemble pour mettre en place le Cotentin dans son organisation, notamment en ressources humaines et on arrivera certainement à poursuivre dans une forme différente très prochainement. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h47
Nombre de votants : 208
Pour : 185 Contre : 4 Abstentions : 19
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 287
OBJET : Instauration de l'indemnité forfaitaire de mobilité

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h49
Nombre de votants : 208
Pour : 169 Contre : 9 Abstentions : 30
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 288
OBJET : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h51
Nombre de votants : 208
Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 21
La délibération est adoptée.

Délibération retirée
OBJET : Création d'un service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'information » entre la commune de Cherbourg-En-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le projet de délibération est reporté à un prochain Conseil Communautaire.

Délibération n° 2017- 289
OBJET : Pôle de proximité des Pieux – Convention de répartition des Agents suite à la restitution par la Communauté d'Agglomération de la compétence voirie aux communes

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président :

« Je trouve juste, et je crois que c'était obligé qu'on fasse comme ça, que ce n'est pas très logique de voter l'affectation des agents au service commun avant d'avoir voté la création du service commun. »

Jacques LEPETIT :

« Oui pour pouvoir faire le service commun, il faut avant tout définir les AC. Mais je suis d'accord avec vous et je vous accorde que je suis très très gêné de présenter des découpages d'ETP. »

Le Président :

« Merci, mais je sais que vous n'y êtes pour rien. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h54
Nombre de votants : 208
Pour : 173 Contre : 1 Abstentions : 34
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 290

OBJET : Pôle de proximité des Pieux – Création d'un service commun

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président :

« Je voulais juste ajouter un mot sur ce sujet, si vous me permettez. D'abord pour vous dire qu'il s'agit de commencer à gérer le retour d'un certain nombre de compétences aux communes. C'est donc important pour les territoires concernés, c'est aussi important pour l'Agglomération parce que ça va donner le « la » de la manière dont nous gérons les choses. Donc vous comprendrez que je ne puisse pas totalement m'en désintéresser puisqu'il faut savoir si nous entamons ce sujet de la rétrocession des compétences sous l'angle de la solidarité ou sous l'angle du chacun pour soi, c'est ma première réflexion. Ma deuxième réflexion, c'est de dire que nous avons nous en tant que Communauté d'Agglomération une feuille de route qui nous est fixée par la Charte, et que dans le cadre des principes de la charte, nous proposons des solutions, des outils pour assurer la continuité des solutions et que le service commun est un outil, nous ne l'imposons pas, nous le proposons parce que la Charte nous demande de le faire. Je voudrais juste dire que j'ai entendu par le passé, dans de nombreuses enceintes, un certain nombre d'élus de certaines Communautés de Communes intégrées, nous dire qu'ils craignaient que le grand Cotentin signifie le démantèlement des solidarités existantes qu'ils avaient bâties depuis 30 ou 35 ans. Alors même que nous leur proposons de les maintenir par le biais du service commun, je trouverais paradoxal que leur première réaction soit de ne pas y adhérer. J'aurais certes préféré, mais ni Jacques LEPETIT ni moi n'y sommes pour quoi que ce soit ni personne dans la salle, que nous puissions avoir un service commun globalisé mais ce n'est pas possible puisqu'il faut qu'on gère cette affaire de la voirie plus vite. Donc c'est pour ça qu'on concentre, pour le moment, ce service commun sur la voirie, mais il pourra s'étendre à d'autres secteurs pour avoir un seul service commun à l'échelle des anciens territoires, gérant l'ensemble des compétences qui peuvent être mises dans le pot commun. C'est la raison pour laquelle cette solution qui est proposée est une solution transitoire, il faut bien insister là-dessus. Solution transitoire d'un an, le temps qu'on puisse aller vers la création d'un service commun globalisé. Je veux juste apporter ces quelques éléments extrêmement sereinement, sachant que nous aurons l'occasion, j'en suis convaincu, de reparler de ces questions de services communs dans un proche avenir. Il faut penser chacun à son territoire de proximité, c'est clair, mais il n'est pas interdit de penser aussi à l'avenir de l'agglomération parce que ce que nous ferons ici aura forcément des répercussions sur ce qui se passera ailleurs. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h00
Nombre de votants : 208
Pour : 192 Contre : 1 Abstentions : 15
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 291

OBJET : Cinéma « Le Richelieu » à Réville – Autorisation de lancement de la procédure de délégation de service public

Yves ASSELINE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h04
Nombre de votants : 208
Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 292

OBJET : Cinéma Le Richelieu - Rapport du délégataire - Exercice 2016

Yves ASSELINE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h06
Nombre de votants : 208
Pour : 200 Contre : 0 Abstentions : 8
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 293

OBJET : Complexe hippique des Pieux - Rapport du délégataire - Exercice 2016

Johan DENIAUX présente la délibération.
Nombre de membres : 221 22h10
Nombre de votants : 208
Pour : 191 Contre : 1 Abstentions : 16
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 294

OBJET : Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve : Frais scolaires : coût moyen par élève

Michel LAFOSSE présente la délibération.

Anne-Marie GOLSE :

« Peut-on différencier le vote pour les écoles maternelles et pour les élèves du primaire ? Je crois qu'on est obligé de verser une subvention pour les écoles primaires mais pas pour les maternelles. »

Le Président :

« On peut différencier, de toute façon il y a deux délibérations, la 70 et la 71. On est sur la première, que l'on soit bien d'accord entre nous, alors on va voter deux fois, pour les maternelles et pour les primaires. »

Michel LAFOSSE :

« Le Conseil communautaire avait à l'époque pris la convention et on ne peut pas l'arrêter comme ça. »

Le Président :

« Il y a une convention alors on va voter d'un coup, si ça ne vous dérange pas madame GOLSE. »

Anne-Marie GOLSE :

« Je vais voter contre alors. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h13
Nombre de votants : 208
Pour : 122 Contre : 41 Abstentions : 45
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2017- 295

OBJET : Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve : Frais scolaire coût par école

Michel LAFOSSE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h15
Nombre de votants : 208
Pour : 161 Contre : 7 Abstentions : 40
La délibération est adoptée.

Un conseiller communautaire :

« Juste une suggestion en réaction à ce qu'on a pu observer lors du premier vote nominatif. Est-ce qu'il serait possible d'attribuer des numéros de dossards aux conseillers communautaires à partir du chiffre quatre, ça éviterait aux trois premiers dans l'ordre alphabétique de participer à un vote pour lequel ils ne sont pas candidats. »

Le Président :

« Je suis désolé, il faut peut-être que je sois plus précis parce que je pense que c'est moi qui ai induit en erreur les délégués, nous verrons, en tout état de cause, merci de la suggestion, c'est toujours bon à prendre.

Mes chers collègues, avant de lever la séance, je voudrais, c'est le dernier conseil de l'année, vous souhaiter à tous et à toutes d'excellentes fêtes de Noël. Nous aurons l'occasion de nous retrouver pour les vœux de la communauté d'agglomération qui auront lieu, comme vous le savez puisque vous en avez été prévenu, le 12 janvier à 18 heures 30. A ces vœux sont invités l'ensemble des conseillers municipaux de votre commune, relayez-le, ainsi que les conseillers communautaires qui étaient en fonction de 2014 à 2017 et qui n'ont pu être renouvelés pour cause de création de Communauté d'Agglomération. Je voulais enfin, ce sera mon dernier mot, remercier vraiment du fond du cœur, à la fois les Vice-présidents et membres du Bureau, les Présidents de Commissions territoriales et bien évidemment vous tous et vous toutes pour le travail accompli au cours de cette année qui a été extrêmement dense, extrêmement fourni et je crois que nous pouvons en être légitimement fiers même si bien sûr tout n'est pas réglé. Je voulais vraiment dire à tous et à toutes un grand coup de chapeau et aussi et j'y tiens vraiment, je voudrais qu'on remercie l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération, je voudrais qu'on les applaudisse parce qu'ils ont effectué donc sous la conduite de Philippe MENUT et de son équipe avec Laurent KIES, Céline LEMEHAUTE, Franck DUVAL, Jean-Jacques BEAURUEL, Monsieur LEGOFF et tous les autres, qu'ils m'excusent de ne pas les citer, vraiment un travail remarquable. Voilà reposez-vous bien, et on se retrouve en début d'année, merci. »

La séance est levée à 22h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick LERENDU